

ACACED Chats

Attestation de connaissances pour les animaux de compagnie d'espèces domestiques - catégorie « chat »
Certification RS5650 - date d'échéance d'enregistrement 31/12/2026, remplacée par la RS7613 à compter du 01/01/2027

Durée : 17 h + évaluation nationale QCM de 30 min (2e essai si échec)

Tarif : 350 € par personne

Participants : de 1 à 5 par session

Modalité : formation en présentiel, en intra ou en inter

> Objectifs de la formation

À l'issue de la formation, le stagiaire est capable de mobiliser, pour le chat, les connaissances des huit domaines du référentiel ACACED et de se présenter à l'évaluation nationale :

- **Logement** : aménager et entretenir un hébergement adapté au chat (équipements, litières, ambiance, hygiène) ;
- **Alimentation** : déterminer les besoins nutritionnels, composer, distribuer et conserver la ration ;
- **Reproduction** : repérer le cycle reproductif, la gestation et la mise bas, soigner la mère et les chatons ;
- **Santé animale** : apprécier l'état de santé, reconnaître les signes d'alerte, prévenir et donner les premiers soins ;
- **Comportement** : interpréter les signaux du chat et prévenir les comportements inadaptés ;
- **Droit** : appliquer la réglementation (protection, détention, commerce, échanges) ;
- **Transport** : vérifier l'aptitude du chat et choisir les conditions de transport conformes ;
- **Sélection** : distinguer les races félines et les principes de génétique.

> Public visé

Toute personne (salarié, demandeur d'emploi, porteur de projet, dirigeant ou membre d'association) souhaitant exercer une activité en lien avec les chats : refuge ou fourrière, chatterie et élevage, pension ou garde, éducation, animalerie et vente, présentation au public.

> Prérequis

Aucun diplôme requis. Maîtrise de la langue française (compréhension et lecture) : l'évaluation finale est un QCM en français, passé sur ordinateur.

> Modalités et délais d'accès

- Demande par téléphone ou par courriel, puis entretien préalable (analyse du besoin, vérification des prérequis, étude des besoins d'adaptation).
- Réponse à toute demande sous 48 h ouvrées.
- Inscription possible dans la limite des places disponibles, nous contacter; session maintenue à partir de 4 participants.
- Dates et lieux : en inter, communiqués sur demande ; en intra, planifiés avec votre structure. Convocation envoyée avant la session.

> Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. L'entretien préalable permet d'étudier vos besoins et de mettre en place les adaptations utiles (locaux, rythme, supports) ou de vous orienter vers un partenaire (Agefiph, Cap emploi...).
Référent handicap : LB Formation Conseil - contact@lbformationconseil.fr - 06.27.91.98.64

PROGRAMME DE FORMATION

> Contenu de la formation (17 h)

Accueil et positionnement	Présentation de la formation, du déroulé et de l'évaluation ; recueil des attentes des participants.	
Domaine logement	Caractéristiques de l'hébergement du chat ; équipements, matériels et litières ; facteurs d'ambiance (température, hygrométrie, éclairage, aération) ; nettoyage, désinfection, désinsectisation, dératisation.	2 h
Domaine alimentation	Besoins nutritionnels et rôle des nutriments ; lecture des étiquettes ; calcul et distribution de la ration et de l'eau ; suivi de l'équilibre alimentaire ; stockage et conservation des aliments.	2 h
Domaine reproduction	Cycle de la chatte (chaleurs, ovulation) ; période propice à la reproduction ; gestation, mise bas ; soins aux chatons et à la mère ; traçabilité, filiation et consanguinité.	2 h
Domaine santé animale	État de santé, signes de bien-être et signaux d'alerte ; soins d'hygiène (pelage, griffes, yeux, oreilles) ; vaccination et déparasitage ; premiers soins et urgences ; dangers sanitaires.	3 h
Domaine comportement	Développement du chaton ; organisation sociale ; signaux comportementaux ; relation homme-animal ; principes d'éducation et de socialisation.	2 h 30
Domaine droit	Statut juridique du chat ; protection animale ; droits et devoirs du détenteur et du professionnel ; animaux errants ; commerce, échanges et importations ; associations de protection.	1 h 30
Domaine transport	Aptitude au transport ; moyens, équipements et conditions de déplacement (durée, pauses, ventilation) ; conformité du véhicule, des documents et des autorisations.	2 h
Domaine sélection	Races félines et classification ; ADN, gènes et transmission des caractères ; rôle des associations de race.	2 h
Entraînement et bilan	QCM d'entraînement en fin de domaine et en conditions d'évaluation, correction commentée, bilan et questionnaire de satisfaction.	

> Moyens et supports pédagogiques

- Formation présentielle, en intra dans vos locaux ou en inter dans une salle de formation.
- Alternance d'apports théoriques et d'exercices d'application.
- Exercices de mises en situation, vidéos, études de cas.
- Entraînement par QCM en conditions proches de l'évaluation.
- Supports de formation remis aux participants au format numérique.

ÉVALUATION ET CERTIFICATION

> Évaluation des acquis

- **Suivi de l'assiduité** : feuille d'émargement signée par les stagiaires.
- **Pendant la formation** : évaluation des compétences par des QCM d'entraînement.
- **Évaluation finale** : évaluation nationale par QCM en ligne (application web du ministère de l'Agriculture), 30 minutes maximum. Réussite si plus de 60 % de bonnes réponses. En cas d'échec, second essai à la suite, sans nouvelle formation. Bordereau de score remis au candidat.
- **Satisfaction** : questionnaire d'évaluation de la satisfaction des participants.

> Formalisation à l'issue de la formation

Attestation de fin de formation (objectifs, nature, durée et résultats de l'évaluation des acquis) et attestation d'assiduité. En cas de réussite : attestation ACACED délivrée par la Direction (régionale) de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt (DRAAF) de la région de la formation.

> Certification visée

Certification « Exercice des activités liées aux animaux de compagnie des espèces domestiques », enregistrée au Répertoire spécifique de France compétences : **RS5650** (enregistrement jusqu'au 31 /12/2026), remplacée par la **RS7613** à compter du 01 /01 /2027. Certificateur : ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire.

Validité : 10 ans, puis actualisation des connaissances par une formation de 7 h minimum. Pas de validation partielle ni de blocs de compétences : la certification s'obtient en totalité.

> Équivalences, passerelles et suites de parcours

- **Équivalences** :Aucune.
- **Passerelles** : aucune correspondance avec une certification du RNCP.
- **Suites de parcours** : ACACED pour une autre catégorie d'animaux (chien ; animaux de compagnie autres que chiens et chats) ; actualisation des connaissances au terme des 10 ans.

> Débouchés

Activités exigeant qu'au moins une personne en contact avec les animaux soit titulaire de l'attestation : gestion d'un refuge ou d'une fourrière, association sans refuge (familles d'accueil), transit, garde ou pension, éducation, présentation au public, élevage félin (cession à titre onéreux de plus d'une portée par an), vente d'animaux de compagnie. Cadre : Code rural et de la pêche maritime (art. L. 214-6 et suivants).

> Contact

contact@lbformationconseil.fr

06.27.91.98.64

www.lbformationconseil.fr

